

Conseil municipal du 20 avril 2008

<p align="center">Commission d'Appel d'offres <u>3 Titulaires & 3 suppléants</u> (vote à bulletin secret)</p> <ul style="list-style-type: none">- 3 membres titulaires : Jean-Michel DEVYNCK, Jean-Pierre DEHONDT, Jean-Michel VAESKEN- 3 membres suppléants : Serge SMAGGHE, Christophe DEBAVELAERE, Richard DELAUTTRE	<p align="center">Commission des FINANCES</p> <p>Didier ROUSSEL ; Jean-Pierre DEHONDT ; Frédéric DRIEUX ; Marie-Thérèse BAELEN ; Laurence GRYMYSŁAWSKI ; Sylvain KAHN</p> <p align="center"><u>Vice Président : Didier ROUSSEL</u></p>
<p align="center">Commission des TRAVAUX :</p> <p>Jean-Pierre DEHONDT ; Jean-Paul RYCKEWAERT ; Serge SMAGGHE ; Christophe DEBAVELAERE ; Richard DELAUTTRE</p> <p><u>Vice Président : Jean-Pierre DEHONDT</u></p>	<p align="center">Commission 'Aménagement du Cimetière – Colunbarium'</p> <p>Christophe DEBAVELAERE ; Marie-Thérèse BAELEN</p>
<p align="center">Commission COMMUNICATION</p> <p>Jean-Pierre STEVENOOT ; Didier ROUSSEL ; Pascale VANPEPERSTRAETE ; Nathalie BARBEZ ; Pascal DEREMETZ ; Aurélie SCHRAEN</p> <p><u>Vice Président : Didier ROUSSEL</u></p>	<p align="center">Commission des FETES</p> <p>Richard DELAUTTRE ; Jean-Pierre STEVENOOT ; Didier ROUSSEL ; Jean-Paul RYCKEWAERT ; Nathalie BARBEZ ; Laurence GRYMYSŁAWSKI ; Pascal DEREMETZ ; Aurélie SCHRAEN</p> <p><u>Vice Président : Richard DELAUTTRE</u></p>
<p align="center">Commission CULTURE :</p> <p>Sylvain KAHN ; Frédéric DRIEUX ; Pascale VANPEPERSTRAETE ; Audrey STAIB ; Sandrine WILS ; Nathalie BARBEZ ; Pascal DEREMETZ</p> <p><u>Vice Président : Sylvain KAHN</u></p>	<p align="center">Commission du TOURISME :</p> <p>Pascale VANPEPERSTRAETE ; Jean-Michel VAESKEN ; Richard DELAUTTRE ; Sylvain KAHN ; Pascal DEREMETZ</p> <p><u>Vice Présidente : Pascale VANPEPERSTRAETE</u></p>
<p align="center">Commission JEUNESSE :</p> <p>Jean-Michel VAESKEN ; Jean-Pierre STEVENOOT ; Jean-Paul RYCKEWAERT ; Frédéric DRIEUX ; Audrey STAIB ; Sandrine WILS ; Laurence GRYMYSŁAWSKI</p> <p><u>Vice Président : Jean-Michel VAESKEN</u></p>	<p align="center">Commission des AFFAIRES SCOLAIRES :</p> <p>Didier ROUSSEL ; Audrey STAIB ; Sandrine WILS ; Laurence GRYMYSŁAWSKI</p> <p><u>Vice Président : Didier ROUSSEL</u></p>
<p align="center">Commission URBANISME et Environnement :</p> <p>Jean-Pierre DEHONDT ; Jean-Pierre STEVENOOT ; Didier ROUSSEL ; Jean-Paul RYCKEWAERT ; Serge SMAGGHE ; Christophe DEBAVELAERE ; Laurence GRYMYSŁAWSKI</p> <p><u>Vice Président : Jean-Pierre DEHONDT</u></p>	<p align="center">Commission communale des IMPOTS :</p> <p align="center">Composition provisoire qui sera complétée avec des membres extérieurs.</p> <p><u>Président</u> : Jean-Michel DEVYNCK</p> <p><u>8 commissaires titulaires</u> : (en nombre double) Jean-Pierre STEVENOOT ; Jean-Pierre DEHONDT ; Didier ROUSSEL ; Jean-Michel VAESKEN ; Frédéric DRIEUX ; Marie-Thérèse BAELEN ; Christophe DEBAVELAERE ; Audrey STAIB ;</p> <p><u>8 commissaires suppléants</u> : (en nombre double) Aurélie SCHRAEN ; Sylvain KAHN ; Françoise DECOENE ; Christian DEBLOCK ; Jean-Paul MONSTERLET</p>

Conseil municipal du 20 avril 2008

Groupes de travail et commission spécifiques

Commerce et Artisanat	Fleurissement
<u>Nathalie BARBEZ</u> ; Jean-Pierre STEVENOOT ; Didier ROUSSEL ; Jean-Paul RYCKEWAERT ;	<u>Sandrine WILS</u> ; Richard DELAUTTRE ; Aurélie SCHRAEN
Illuminations	Harmonie municipale
<u>Laurence GRYMYSLAWSKI</u> , Richard DELAUTTRE, Didier ROUSSEL, Michelle DELPOUVE (à solliciter)	<u>Aurélie SCHRAEN</u> ; Jean-Pierre DEHONDT ; Sandrine WILS ;
SECURITE – (commission spécifique en relation avec l’Etat)	Sports et loisirs
<u>Jean-Michel DEVYNCK</u> ; Jean-Pierre DEHONDT	<u>Jean-Michel VAESKEN</u> ; Richard DELAUTTRE, Frédéric DRIEUX
Techniques de communication	Affaires Cultuelles
<u>Pascal DEREMETZ</u> ; Richard DELAUTTRE	Jean-Pierre DEHONDT ; Richard DELAUTTRE

Désignation des délégués dans les structures syndicales et communautaires :

C.A. du CCAS d’Esquelbecq <u>4 délégués</u>	1 délégué (sans suppléance) au SIAN collège électoral pour
a. Marie-Thérèse BAELEN b. Jean-Pierre STEVENOOT, c. Audrey STAIB, d. Laurence GRYMYSLAWSKI.	Assainissement collectif
	Jean-Michel DEVYNCK
1 délégué (sans suppléance) au SIAN collège électoral pour	1 délégué (sans suppléance) au SIAN collège électoral pour
Assainissement non collectif	Eaux Pluviales
Jean-Michel DEVYNCK	Jean-Michel DEVYNCK
1 délégué (sans suppléance) au SIDENFrance collège électoral pour	3 délégués au syndicat du SIABY
Eau Potable	➤ TITULAIRES
Jean-Michel DEVYNCK	○ Jean-Michel DEVYNCK
	○ Jean-Michel VAESKEN
	➤ SUPPLEANT
	Serge SMAGGHE
6 délégués au syndicat du SIROM	3 délégués au Syndicat du

Conseil municipal du 20 avril 2008

<p>➤ TITULAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jean-Paul RYCHEWAERT ○ Jean-Michel VAESKEN ○ Serge SMAGGHE <p>➤ SUPPLEANT</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jean-Michel DEVYNCK ○ Richard DELAUTTRE ○ Frédéric DRIEUX 	<p align="center">SIECF</p> <p>➤ TITULAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jean-Paul RYCKEWAERT ○ Serge SMAGGHE <p>➤ SUPPLEANT</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jean-Pierre DEHONDT
<p>3 membres au C.A. de la Maison de Retraite du Val d'Yser</p> <p>➤ Jean-Michel DEVYNCK</p> <p>➤ Jean-Pierre STEVENOOT</p> <p>➤ Marie-Thérèse BAELEN</p>	<p>3 délégués au 3^{ème} Syndicat d'électrification</p> <p>➤ TITULAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jean-Paul RYCKEWAERT ○ Serge SMAGGHE <p>➤ SUPPLEANT</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jean-Michel DEVYNCK
<p align="center">2 délégués au SIAN</p> <p>➤ titulaire : Jean-Michel DEVYNCK</p> <p>➤ Suppléant : Serge SMAGGHE</p>	<p align="center">2 délégués au SIDENFrance</p> <p>➤ titulaire : Jean-Michel DEVYNCK</p> <p>➤ Suppléant : Jean-Paul RYCKEWAERT</p>
<p align="center">Désignation de 4 Titulaires et 4 Suppléants pour siéger à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'YSER - <u>CCY</u></p> <p><i>(vote à bulletin secret)</i></p> <p>Les délégués titulaires : Jean-Michel DEVYNCK, Serge SMAGGHE, Jean-Michel VAESKEN, Frédéric DRIEUX</p> <p>Les délégués suppléants : Jean-Pierre STEVENOOT, Jean-Pierre DEHONDT, Marie-Thérèse BAELEN, Christophe DEBAVELAERE</p>	

ENVELOPPE INDEMNITAIRE des ELUS pour la durée du mandat.

Le conseil opte, compte tenu de la situation de la commune d'ESQUELBECQ dans la strate de 1000 à 3499 habitants, pour les taux maximum suivants :

- indemnité du Maire = 43 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique
- indemnité d'un adjoint = 16.5 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique, soit 82.5 % pour l'ensemble des 5 adjoints.

L'enveloppe ainsi définie sera répartie de la façon suivante :

- indemnité du Maire = 43 % de l'indice brut 1015
- 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} adjoints = 13.44 % de l'indice brut 1015
- 4^{ème} et 5^{ème} adjoints = 5.38 % de l'indice brut 1015
- conseiller délégué Voirie = 9.41 % de l'indice brut 1015 (frais de représentation importants)
- 3 conseillers délégués = 5.38 % de l'indice brut 1015

Conseil municipal du 20 avril 2008

DELEGATIONS DES POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Afin de faciliter le travail du conseil municipal, et dans un but d'efficacité, le Conseil décide de déléguer ses pouvoirs au Maire dans les limites de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales –CGCT, pour la durée du mandat. Le Maire devra rendre compte au Conseil Municipal dès la prochaine séance des décisions qu'il aura prises dans le cadre de ces délégations.

ENVELOPPE INDEMNITAIRE du personnel communal pour la durée du mandat

Le conseil municipal décide de voter pour la durée du mandat le taux maximum des indemnités au personnel communal, soit un montant maximal de 50 000 € / an, sachant que l'utilisation moyenne annuelle est d'environ 35 000 €.

CLSH – rémunération des animateurs – règle de calcul pour la durée du mandat.

Rémunération des animateurs pour le CLSH de PAQUES 2008			Rémunération des animateurs pour le CLSH d'AOUT 2008	
	10 jours	9 jours	20 jours	19 jours
Directeur	451.85	406.68	1475.18	1401.42
Animateur BAFA	204.23	183.81	1198.26	1138.35
Animateur N. Diplômé	153.18	137.86	922.59	876.46
	+ 10 % congés payés		+ 10% congés payés	
Vacation piscine	16.92	la vacation de 3	16.92	la vacation de 3 h

Le conseil municipal propose pour les années à venir et pour la durée du mandat, sauf demande contradictoire, d'appliquer systématiquement un coefficient d'augmentation fixé à 2 % sur l'ensemble de ces taux.

Fixation des tarifs pour 2008

Les anciens tarifs sont reconduits sauf dans le cas où un nouveau tarif a été fixé, il figure alors dans la colonne « nouveaux tarifs ».

Désignation des prestations de services	Anciens tarifs 2007	Nouveaux tarifs 2008	observations
<u>PROPRIETES COMMUNALES</u>			
Presbytère : loyer + garage (indexé au 1.1)	2744 + 31 / an	Idem + indexation	Ass. Diocésaine
Restaurant Table des Géants	11400.60 / an	idem	Mr F. Catteau
Garage école AMMEUX : bail indexé au 16.11	382.46 / an	389.52	Mr J. Schraen
Appartement du four à pain : loyer indexé au 1.8	≅ 7 225.80 / an	7391.76	Mr C. Malecki
chauffage	1243.03 / an	1247.76	„
Bureau mairie (convention)	1920 / an	idem	-
Appartement école AMMEUX : bail indexé au 1.4	6931.33 / an	6934.32	Mr Mme J. Patoux
Chauffage	1074.48	1074.48	„
Appartement garderie école : bail indexé au 1.7	4 800 / an	idem + indexation	Melle A.Decanter
Chauffage	762.30 / an	„	„
Local des pompiers	2000 / an	idem	‘Village du Livre’
Maison du cimetière	-	-	-
Terre pâture de la perche (73 ares sur A 828)	111.85 / an	variable suivant	Mr Roelandt
Terre agricole (2ha18a14ca) ZK 31	1330.60 / an	superficie dem	Mr Dieusart
<u>LOCATION DES SALLES ET DU MATERIEL</u>			
Salle du four à pain	70	IDEM	
Caution : 300 €			
Bris de verre	0.80		
Grande salle de la M. WESTHOEK + nettoyage	305 + 6x10.50		
Verrière + petite salle M W + cuisine „	120 + 1 ½ x10.50		
Caution 300€			
Bris de verre	0.80		
Salle St Joseph :			
Sans chauffage (dont 4h nettoyage incluses)	270		

Conseil municipal du 20 avril 2008

Avec chauffage " "	300		
Caution 300 €			
Prêt gratuit de verres : bris de verre	1.10		
PRESTATIONS CULTURELLES			
Espace culturel « Maison du WESTHOEK » :			
entrées spectacles sur écran tarif plein	4		
tarif réduit	2		
spectacles vivants tarif plein	8		
tarif réduit	4		
Articles promotionnels :			
• Tee shirt adulte	6		
• Tee shirt enfant	5		
• Règle bois / gumpy 'lion' ou 'MW'	2		
• crayons couleur / yoyo	1.50		
• Autocollant	0.50		
Produits du terroir :			
Gaufres normales	3.50		
Gaufres spéciales	4.00		
Café en paquet	4.00		
Panier garni (grand)	30.00		
Panier garni (petit)	20.00		
Livret de recettes	2.50		
Visites :			
Visite du clocher + 12 ans (-12 ans : gratuit)	2		
Visite guidée de l'église	2		
Visites guidées église + clocher (-12 ans: gratuit)	3 € l'ensemble		
Détenteurs carte « pass » ou offre promotionnelle :	2 € l'ensemble		
église + clocher	1.50		
Visite expo temporaire « esquelbecquois »	1.50		
" " 12 à 16 ans	2		
" " + 16 ans	2		
" " groupe (20 pers et +)	1		
" Groupes, enfants (12-16 ans), étudiants			
			Visites des monuments : 1/2 tarif lors des journées du patrimoine

Conseil municipal du 20 avril 2008

<i>Désignation des prestations de service</i>	Tarifs 2007	Nouveaux tarifs 2008	observations
MAIRIE			
<i>photocopies NB et télécopies :</i>			
Photocopie A4 recto	0.15		
" A4 recto verso	0.23		
" A3 recto	0.30		
" A3 recto verso	0.46		
photocopies couleur A4	1		
A3	2		
½ A4 papier photo	1		
A4 papier photo	2		
télécopie : la page en France	0.15		
" " pour l'étranger	0.46		
Généalogie	2		
Concession perpétuelle	92 €/m ²		
" cinquantenaire	46 €/m ²		
" trentenaire	40 €/m ²		
Secteur social :			
bon nouveau né	16		
TAXE de séjour (taux minimal légal dès parution de la circulaire)	≅ 0.20		minimum légal dès parution au J.O.
TAXE sur la publicité (taux maximal légal)			DP n° 79 / 2006
- Non éclairé			
- Non éclairé avec pub fluo	13.80		
- Eclairé	21.30		
- Caissons publicitaires	28.20	14	
	42.80	21.5	
		28.5	
		43.3	

TABLEAU N° 1 - CONTRAT ECUDATIF LOCAL :

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
	1 séance	9 séances	1 séance	9 séances	1 séance	9 séances	1 séance	9 séances
1 activité	2	18	1.80	32.40	1.65	44.55	1.40	50.40
2 activités	1.80	32.40	1.60	57.60	1.45	78.30	1.25	90
3 activités	1.65	44.55	1.45	78.30	1.20	97.20	1.15	124.40
4 activités	1.40	50.40	1.25	90	1.15	124.40	1	144

Activités : poterie - travaux d'aiguille – initiation à l'environnement - mosaïque – peinture sur porcelaine

Activités assurées par les prestataires suivants :

Mme CHILOUP	travaux d'aiguille	15.00 € brut / h x 1 ½ h x 9 séances au maximum sans matériel (70 €)
Mme FLORES	peinture porcelaine	13.50 € brut / h x 2 h x 9 séances sans matériel (40.90 €/enf.) + 6 € par cuisson x 9 séances (=108 €) + déplacements
Mr BROUCKE	poterie	100 € TTC x 9 séances pour 20 enfants + 5.50 € / séance / enfant supplém.
CENH	environnement	95 € TTC x 9 séances
Mr ESCHERICH	mosaïque	45 € brut (fournitures incluses) / h x 2 h x 9 séances

Conseil municipal du 20 avril 2008

TABLEAU N° 2 - CLSH Pâques

Activités proposées	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
1 semaine sans sortie	8	14	18	20
2 semaines sans sortie	16	28	36	40
1 semaine avec sortie ½ journée (1 ^{ère} semaine)	13	23	31	37
1 semaine avec sortie 1 journée (2 ^{ème} semaine)	16	28	36	40
2 semaines avec les 2 sorties	29	49	65	77
Cours de natation (transport, leçon, encadrement)	40 € les 8 séances			

Rémunération des animateurs CLSH PAQUES : délibération du 20.3.2008

	<u>10 jours</u>	<u>9 jours</u>
Directeur	451.85	406.68
Animateur BAFA	204.23	183.81
Animateur N. Diplômé	153.18	137.86
+ 10 % congés payés		
Vacation piscine	16.92	la vacation de 3 h

TABLEAU N° 3 - CLSH été

CLSH été : participation aux activités		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
	1 semaine	25 €	41 €	49 €	56 €
2 semaines	41 €	65 €	83 €	97 €	
3 semaines	49 €	83 €	109 €	133 €	
4 semaines	56 €	97 €	133 €	161 €	
Cantine (paiement en fin de centre)	2.60 € / repas				
Mini camps	jour	1 nuit	2 nuits	2 x 2 nuits	
	3 €	7 €	15 €	30 €	
Natation juillet	2.60 € / séance				

Rémunération des animateurs CLSH AOUT : délibération du 20.3.2008

	<u>20 jours</u>	<u>19 jours</u>
directeur	1475.18	1401.42
Directeur adjoint	1198.26	1138.35
Animateur BAFA	922.59	876.46
Animateur N. Diplômé	737.58	700.70
+ 10% congés payés		
Vacation piscine	16.92	la vacation de 3 h

facilités de paiement pour les CLSH : les paiements pourront être étalés aux conditions suivantes :

- en 2 fois pour les montants 50 > 100 €
- en 3 fois pour les montants > 100 €

Dans tous les cas la totalité des sommes dues devra être réglée pour le début de la prestation soit :

- pour le CLSH Pâques avant le 31 mars
- pour le CLSH août avant le 31 juillet.
